

Remontée régionale de réponses alternatives
pour les personnes handicapées
en situation de rupture de parcours

Quelques illustrations

Réalisation : Isabelle GERARDIN
conseillère technique du CREAI Bourgogne-Franche-Comté

journée régionale RAPT du 19.06.2017

Dispositifs visant à éviter les ruptures d'accompagnement liées à l'avancée en âge

Un service mobile de coordination des soins au profit des PHV en foyer de vie (Nièvre)

- **Constat de départ** : un vieillissement des personnes handicapées qui pose pb en foyer de vie en raison de l'absence de ressource médicale d'où un risque de rupture de parcours : hospitalisation, réorientation...
- **Solution mise en œuvre** : création d'un service mobile de coordination de soins porté par un FV à la suite d'un appel à projet de l'ARS.
 - ✓ composé d'une infirmière coordinatrice, d'une conseillère technique (animatrice prévention) et d'une ergothérapeute
 - ✓ intervient dans tous les FV du département
 - ✓ propose des actions individuelles (par ex pour préparer un retour après une hospitalisation) ou collectives (actions de sensibilisation auprès des équipes, des résidents sur des thématiques en lien avec la prévention, la promotion et l'éducation à la santé)
- **Les conditions d'accès** : résident de 45 ans et plus accueilli en FV
- **Le nombre de bénéficiaires** : 25 depuis sa création en février 2016

Intervention d'un service d'aide à domicile auprès de PHV accueillies en foyer de vie (Côte d'Or)

- **Constat de départ** : le vieillissement de certaines personnes accueillies en FV appellerait une réorientation en FAM ou MAS du fait de l'aggravation de leur perte d'autonomie, la mise en place d'un groupe à rythme différencié ne suffisant plus
- **Solution mise en œuvre** : un partenariat avec un service d'aide à domicile pour l'intervention d'auxiliaires de vie auprès des résidents vieillissants. Financement au moyen de l'attribution d'une PCH aide humaine (dérogation).
- **Les conditions** : avoir obtenu une orientation vers un FAM ou une MAS (dans l'attente de la réalisation de cette réorientation)
- **Le nombre de bénéficiaires** : un (depuis janvier 2017), d'autres en cours depuis.
- **Les perspectives** : mutualisation des temps de PCH de plusieurs résidents pour augmenter les temps d'intervention du service d'aide à domicile

Dispositifs favorisant la fluidité des parcours scolaires et d'insertion professionnelle

Un dispositif d'accompagnement à la formation professionnelle : l'exemple du Territoire de Belfort

- **Constat de départ** : des ruptures de parcours de formation faute d'un étayage suffisant alors que certains jeunes auraient les potentialités d'une formation en milieu ordinaire
- **Solution mise en œuvre** : un dispositif prenant appui sur trois structures (2 SESSAD et un IME), un enseignant spécialisé mis à disposition par l'EN et une collaboration étroite avec le RIP de la MDPH
- **Les conditions** : jeunes de 16 à 20 ans inscrits dans une démarche de formation professionnelle en milieu ordinaire avec une orientation CDAPH (ex : SESSAD +DAFP ou IME+DAFP)
- **Le nombre de bénéficiaires** : 34 depuis la mise en place du dispositif (septembre 2011)
- **Les perspectives** : travailler « l'après DAFP » pour améliorer la continuité des parcours d'insertion professionnelle vers le milieu ordinaire, au-delà de la seule question de la formation

**Dispositifs favorisant
des formes d'habitat intermédiaires évitant
la rupture des parcours résidentiels**

Un habitat partagé et accompagné : « La Novelline » (Saône et Loire)

- **Constat de départ** : le souhait de certaines personnes atteintes d'une lésion cérébrale acquise de vivre dans un appartement autonome mais dont le projet se heurte à des difficultés importantes (avec notamment un grand risque d'isolement)
- **Solution mise en œuvre** : habitat autonome (T1 bis à T2) avec néanmoins partage de lieux de vie communs + mutualisation des heures d'auxiliaire de vie de chaque personne permettant d'assurer la présence toute la journée d'une personne dans les locaux + un post de coordinatrice (8h/semaine).
- **Les conditions** : pas de condition particulière hormis un minimum d'autonomie, la volonté de partager avec d'autres certains temps et accepter une participation aux charges collectives.
- **Le nombre de bénéficiaires** : 5 depuis la création (juin 2016)
- **Les perspectives** : adosser la Novelline à un GEM dédié aux personnes cérébro-lésées

**Des dispositifs intervenant
spécifiquement sur les personnes en
attente d'admission, en rupture
d'accompagnement ou en transition vers
des solutions plus adaptées**

Dispositif « passerelle » pour des jeunes en situation d'Amendement Creton l'exemple de l'ADAPEI (Haute Saône)

- **Constat de départ** : des jeunes adultes en situation d'amendement Creton, ne bénéficiant pas d'un accompagnement adapté à leur âge
- **Solution mise en œuvre** : un dispositif passerelle (porté par 3 professionnels des deux structures pour enfants et 2 personnes en CAE) proposant des périodes d'immersion dans des structures pour adultes de la même association et des activités d'utilité sociale avec différents partenaires. Cette solution permet en outre un travail d'acculturation inter-secteurs (enfants/adultes)
- **Les conditions** : jeunes en amendement Creton, accueillis dans une structure du pôle enfance de Luxeuil ou d'Hericourt
- **Le nombre de bénéficiaires** : 13

Le dispositif « équipe mobile » d'un IME (Haute-Saône)

- **Constat de départ** : des jeunes en errance après la sortie de l'IME (faute de concrétisation de l'orientation prononcée et/ou du fait d'un rejet de leur situation de handicap ou d'autres fragilités) ou des « décrocheurs »
- **Solution mise en œuvre** : la création d'une équipe mobile à partir du plateau technique de l'établissement, intervenant hors les murs
- **Les conditions** : une orientation CDAPH « IME dans le cadre d'une équipe mobile »
- **Le nombre de bénéficiaires** : 1 à 2 jeunes par an
- **Les perspectives** : davantage formaliser ce dispositif (clarification des objectifs, des actions à mener et des moyens à mobiliser)

D' autres formes de collaborations favorisant la fluidité du parcours

Dispositifs-ressource pour un appui aux ESMS du territoire : l'exemple de l'équipe mobile autisme du Doubs

- **Constat de départ** : l'expérience montre que bien des cas étudiés en commission cas critiques concernent des personnes autistes. Certaines sont sans solution ; d'autres sont accueillies dans des ESMS non spécialisés... la plupart connaissent des ruptures fréquentes dans leur parcours
- **Solution mise en œuvre** : transformation de la plate-forme autisme en équipe mobile (à la suite d'un appel à projets de l'ARS). Elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des personnes autistes et de leur famille ; au développement de compétences et de savoir-faire des professionnels ; à l'articulation entre les différents partenaires
- **Les conditions** : ESMS (disposant ou non d'une autorisation spécifique autisme) accueillant des enfants ou adultes porteur d'autisme et/ou autres troubles envahissants du développement
- **Le nombre de bénéficiaires** : une douzaine d'ESMS depuis janvier 2017
- **Les perspectives** : poursuivre la politique de communication



Enseignements tirés de l'ensemble des expériences remontées au CREA

Les bonnes pratiques à développer

- Co-construire les réponses apportées avec les personnes en situation de handicap et leurs aidants familiaux
- Face aux situations complexes : proposer une montée en charge progressive de l'accompagnement et une modularité des réponses
- Favoriser la communication et la coordination entre les acteurs de la prise en charge
- S'appuyer au maximum sur les ressources du droit commun
- Veiller à la couverture territoriale des réponses
- Mutualiser les moyens, les expériences, les listes d'attente
- Former les salariés des ESMS et les accompagner au changement

Les leviers ou facilitateurs identifiés

- L'implication et la réactivité des acteurs
- L'obtention de dérogations, de financements exceptionnels et de souplesse
- La possibilité de recourir à de l'expertise
- La possibilité de mettre en place des périodes d'essai mais aussi des droits au retour en cas d'échec après une orientation

Les freins ou obstacles identifiés

- Une organisation en « dispositifs » qui bouleverse les pratiques et demande un temps d'acculturation
- Des barrières/freins réglementaires
 - ✓ Questions financières
 - ✓ Obligations créées par certaines mesures
 - ✓ Incompatibilité entre différentes mesures
 - ✓ Absence de SI partagé
- La fragilité de certains montages financiers

Les propositions d'amélioration

- Une plus grande anticipation (des transitions, des décisions, ...)
- Proposer un accompagnement plus progressif et la possibilité de mobiliser ponctuellement des moyens supplémentaires
- Une plus grande souplesse et cohérence entre les différentes décisions administratives
- Mettre en place les moyens pour les différents partenaires de mieux se connaître
- Désigner un pilote pour une coordination active
- Organiser des places pour des séjours de rupture mobilisables rapidement
- Davantage formaliser et faire connaître les solutions innovantes

Merci de votre attention

